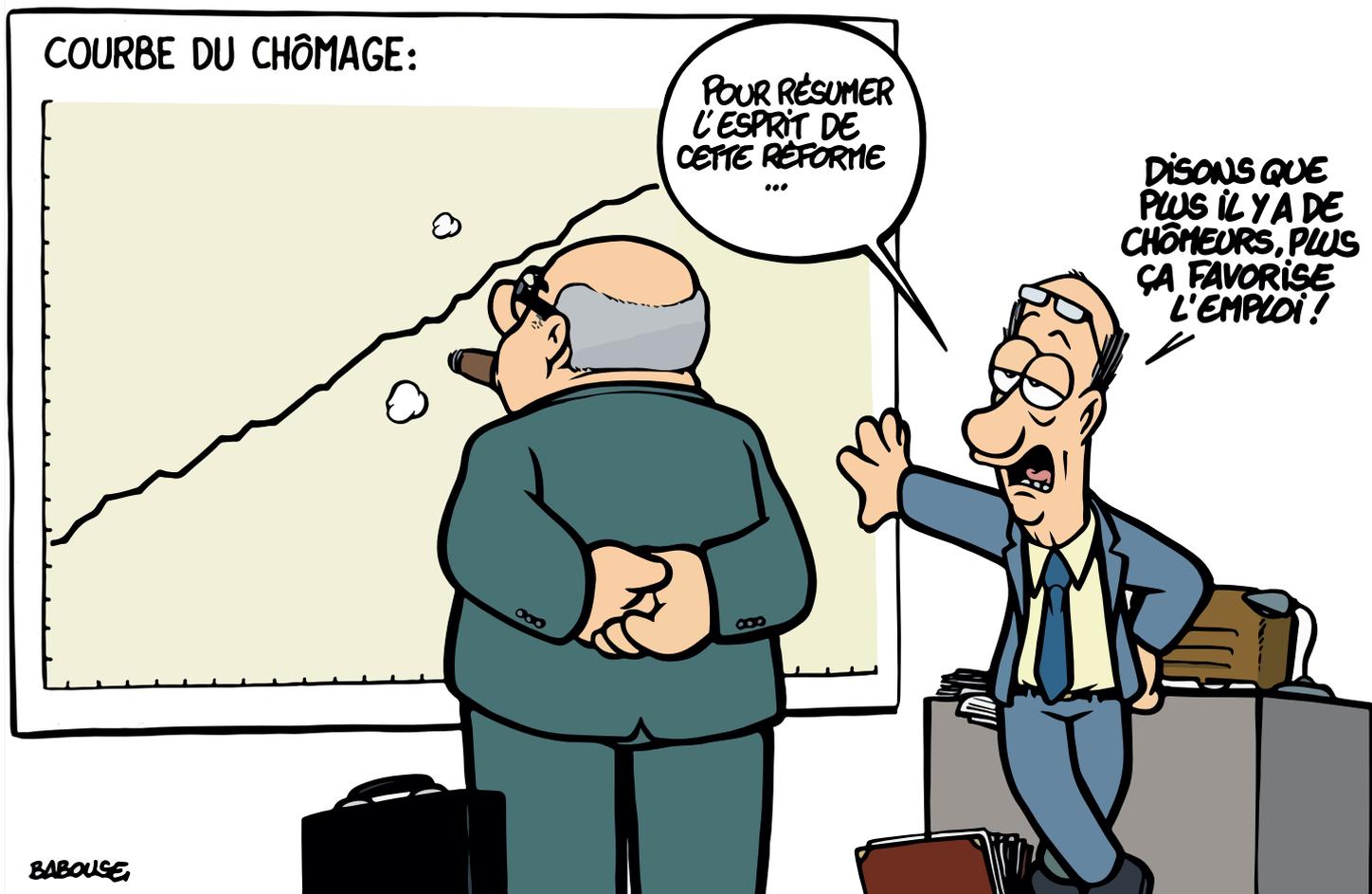


LOI TRAVAIL XXL

Avec ou sans ordonnance,
c'est toujours non !



SOMMAIRE

Édito	2
Collectif régional jeunes	3
Activité TPE	4
SRADDET	5 à 6
Communiqué de presse confédéral Lutte COUGNAUD	7
La maltraitance en Anjou	8
Convention TER Pays de la Loire	9 à 12

Comité régional

N° 87 - Oct. 2017



CR CGT des Pays de la Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 20 03 21

Email : cgtpaysdeloivre@wanadoo.fr
<http://cgt-paysdelaloire.org>

Prix : 0,15 €

Directrice de publication :
Francine DESNOS

Conception et impression :
Imprimerie CGT - Nantes 44
Routage : Indus MD

ÉDITO

Salarié-e-s, retrait-é-e-s, privé-e-s d'emploi, toutes les raisons de se mobiliser sont réunies.

Les réformes se suivent et se poursuivent sur la même lignée que les Gouvernements précédents : remise en cause des acquis sociaux pour une grande majorité de la population et retour aux privilèges pour les plus riches. Sans surprise, de rapports en rapports, le constat est sans appel : les inégalités sociales se creusent dans notre pays.

Alors que face aux défis démographiques, technologiques et environnementaux, la place, le rôle et l'organisation du travail devraient être réinterrogés pour entrer dans une nouvelle ère de progrès sociaux – c'est le sens, entre autres, de notre revendication pour un code du travail du 21^{ème} siècle, ou pour une nouvelle réduction du temps de travail à 32h - les ordonnances MACRON renvoient les salarié-e-s des décennies en arrière, à une époque où le droit syndical n'avait pas lieu d'être sur les lieux de travail. Placer l'entreprise au cœur des négociations, c'est renoncer au rôle protecteur de la loi et des accords de branche au bénéfice de la relation directe employeur-e-s/salarié-e-s, renforçant les pouvoirs des premier-e-s et plaçant les second-e-s sous leur pression directe. C'est répondre aux vieilles sirènes du patronat de libérer le travail pour encourager la concurrence des salarié-e-s entre eux, organiser le dumping social et baisser leurs droits.

Ces ordonnances trouvent toute leur place dans le projet libéral du tandem MACRON-PHILIPPE.

Ainsi, le rapport annuel sur la France que vient de remettre l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) au Ministre de l'Economie, invite à aller plus loin. Il recommande de réduire la dépense publique. Non pas celle qui permet de livrer de véritables cadeaux aux entreprises, à l'instar des dizaines de milliards d'euros d'aides et exonérations fiscales et sociales, mais celle qui remet en cause notre modèle de protection sociale ou nos services publics en multipliant les politiques d'austérité et ouvrir ainsi aux acteurs privés des pans entiers de notre économie.

Permettre comme l'a proposé le Président de la République dans son intervention à la Conférence Nationale des Territoires en juillet, le droit de déroger à la règle sur les territoires avec la possibilité pour les Préfets de disposer d'un pouvoir d'adaptation des règlements ou pour les exécutifs régionaux d'adapter des normes juridiques aux réalités locales, c'est l'amplification de la mise en concurrence des territoires, le risque de nouvelles fractures territoriales. C'est, en quelque sorte, une inversion de la hiérarchie des normes à l'échelle de l'organisation territoriale de notre pays.

Ces quelques éléments confirment la nécessité de se mobiliser, ensemble, privé et public, population active et retraitée. Ils confirment la démarche de la CGT d'explications sur la cohérence des choix politiques, de mise en débat de nos propositions, au plus près des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi, des retraité-e-s.

La CGT a pris ses responsabilités en appelant à la journée d'actions du 12 septembre dès avant l'été et en fixant rapidement les suites avec le 21 septembre. Loin d'être isolée et grâce à son travail de terrain, ces journées d'actions ont rassemblé bien au-delà de nos forces syndicales. Ce fut le cas aussi avec la journée du 28 septembre à l'appel des retraité-e-s. Les journées d'actions du 10 octobre dans la Fonction Publique, du 13 octobre dans la métallurgie s'inscrivent dans le processus de luttes. Les convergences se construisent en combinant actions professionnelles, interprofessionnelles et ancrage sur les lieux de travail à partir des cahiers revendicatifs.

Le rassemblement le plus large des organisations syndicales reste notre objectif pour gagner l'engagement massif des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi, des jeunes, des retraité-e-s dans les prochaines journées d'actions pour s'opposer aux politiques libérales et revendiquer de nouvelles conquêtes sociales.

Francine DESNOS

LANCEMENT DU COLLECTIF RÉGIONAL JEUNES



Camarades,

Concernant la jeunesse de notre syndicat, le constat est là. D'ici 10 ans, 1/3 des salariés syndiqués à la CGT partiront à la retraite. Nous sommes donc, nous les jeunes, l'avenir de la CGT. Il ne faut pas que cela nous fasse peur. Bien au contraire, chacun doit et peut prendre sa place en tant que militant. Cela va de la distribution de tracts à l'organisation des manifs, etc. Il n'y a pas de petites tâches ou de petites revendications. Nous avons toutes et tous notre place à la CGT. Chaque avis et chaque parole comptent, à la CGT 1 syndiqué-e égale 1 voix. Nous sommes ouverts à toutes propositions. Elles font l'objet d'échanges quitte à avoir des débats contradictoires ; ce n'est pas un problème à la CGT.

Les jeunes ont des revendications, ils doivent le faire savoir.

Le Comité Régional CGT des Pays de la Loire peut être un lieu pertinent pour aider au déploiement et à l'organisation des jeunes. En effet, il apparaît difficile de faire vivre, aujourd'hui, des collectifs départementaux. C'est le constat fait par les jeunes qui font preuve de beaucoup de volonté pour les animer, pour intégrer plus de jeunes et pour qu'ils se reconnaissent dans notre syndicat. Cela signifie qu'il faut les laisser prendre leur place avec

leur manière de faire et leur mode de communication. Pour autant, cela n'implique pas une autre vision de la CGT. Au contraire, il faut les voir comme une autre approche au service du syndicat.

Les jeunes ont besoin qu'on leur montre une alternative au système sans cesse en crise dans lequel ils sont nés. Ils ont besoin d'espoir. Nous devons nous implanter dans toutes les entreprises et travailler sur les convergences.

En ces temps de repli sur soi, la CGT doit être un exemple envers les autres et envers le monde. **NE PLUS GEMIR !!! AGIR !!!**

Nous avons besoin de débattre avec les salariés, sur le lieu de travail, pour le droit à la communication. L'accès aux moyens de communication est un gage d'émancipation.

A la CGT, nous sommes force de propositions. Construisons un réel rapport de forces pour nous imposer dans nos boîtes respectives.

Pour cela, nous devons travailler très concrètement sur les questions du renforcement et notamment chez les jeunes, produire des pistes d'actions, d'adhésions.

Comment aller à la rencontre des jeunes ?

Nous avons besoin de l'apport des jeunes pour s'adresser aux jeunes, pour relever tous les enjeux et faire face à toutes les attaques qui existent aujourd'hui, relever tous les défis qui sont face à nous, anciens et jeunes. Et c'est en ce sens-là qu'il est important de travailler ensemble.

Par contre, nous avons une seule volonté : c'est que l'on arrive à avoir un monde meilleur pour tout le monde, anciennes et jeune générations.

C'est pourquoi les jeunes CGT se sont réunis à deux reprises, au niveau régional, pour mettre en place une activité Jeunes CGT sur nos territoires ligériens. Ils invitent les syndicats de la région à s'investir, notamment par le biais du COLLECTIF REGIONAL JEUNES qui se réunit de nouveau le 26 octobre 2017 à Angers.

Pour les jeunes CGT des Pays de la Loire.

Cédric LEVAZEUX





Les salarié-e-s des petites entreprises ont placé la CGT en tête des suffrages lors des dernières élections TPE grâce, notamment, au travail de déploiement réalisé par nos forces militantes. Cependant, trop de salarié-e-s n'ont pas participé à ces élections. Les raisons sont multiples : type de scrutin, organisation des élections et tergiversations du Gouvernement, méconnaissance du salariat TPE des organisations syndicales et inversement, proximité avec les employeurs... Chaque structure de la CGT a été invitée à analyser et tirer les enseignements de ces résultats. Il apparaît clairement le besoin de mener une activité pérenne en direction des 4 600 000 salarié-e-s des TPE. C'est évidemment un enjeu pour notre organisation en termes de forces syndicales tant pour notre renforcement en nombre de syndiqué-e-s que pour notre représentativité. Mais c'est d'abord un enjeu pour les salarié-e-s eux-mêmes pour la connaissance et la défense de leurs droits, pour de nouvelles conquêtes sociales.

Les Commissions Paritaires Régionales qui se mettent en place, même si elles ne vont pas assez loin pour la CGT, peuvent être des outils, des leviers pour porter la voix des salarié-e-s. Pour la CGT, siéger dans ces Commissions Paritaires nécessite de bâtir un rapport pérenne avec eux en articulant activité interpro et professionnelle.

Pour rappel, les Commissions Paritaires ont pour compétences :

- de donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables ;
- d'apporter des informations, de débattre et de rendre tous avis utiles sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leurs salariés, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de

travail à temps partiel et de mixité des emplois ;

- de faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction. La Commission ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties concernées ;
- de faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Le Bureau du Comité Régional a acté la structuration d'une activité TPE avec les mandaté-e-s des Commissions Paritaires TPE, des référents et collectifs TPE par département, pour recueillir les besoins des salarié-e-s, nourrir nos interventions dans les Commissions Paritaires, informer et communiquer sur les travaux de celles-ci. Démontrer l'utilité de ces Commissions est un de nos objectifs pour montrer l'efficacité de notre syndicalisme et répondre à la confiance des salarié-e-s qui ont voté pour nous. Un ou une référent-e régional-e est à trouver pour piloter cette activité sous forme d'un collectif régional. Des journées d'études, des formations sont à organiser.

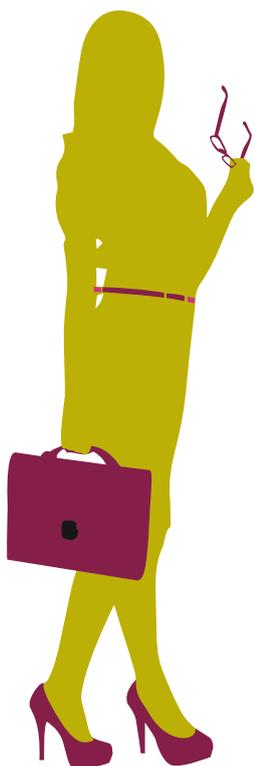
Le Comité Régional a désigné :

- Pour la CPRI dont la réunion d'installation a eu lieu le 15 septembre : Delphine AKASSAR, Benjamin BOUVIER et Guillaume CHOCTEAU.
- Pour la CPRIA avec une première réunion dans la nouvelle configuration le 10 octobre : Pascal BOUET, Isabelle CHENON, Dominique DAUDERGNIER et Francine DESNOS.

Se mettront en place :

- à l'automne, la Commission Paritaire Régionale Assistante Maternelle/Particulier Employeur,
- fin 2018, la Commission Paritaire Régionale des Professions Libérales.

Francine DESNOS



LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES



La loi NOTRe a profondément modifié les compétences des différentes collectivités territoriales. Elle donne une place déterminante au couple région/métropole pour des orientations stratégiques en matière d'activité économique, d'aménagement du territoire, de services publics.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), schéma prescriptif et obligatoire comme le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, est en cours d'élaboration par le Conseil Régional.

C'est un schéma structurant pour la région car il influe très concrètement sur ce qui fait la vie des populations, des salariés au travail et hors travail. Il fixe les objectifs à moyen et long termes en matière :

- d'équilibre et d'égalité des territoires,
- de gestion économe de l'espace,
- de désenclavement des territoires ruraux,
- d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- d'habitat,
- d'intermodalité et de développement des transports de personnes et de marchandises,
- de maîtrise et de valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air,
- de protection et de restauration de la biodiversité,
- de prévention et de gestion des déchets.

Il peut aussi fixer des objectifs dans d'autres domaines contribuant à l'aménagement du territoire lorsque la Région détient une compétence exclusive de planification, de programmation ou d'orientation et que le Conseil Régional décide de l'exercer ou lorsque une situation demande une coordination régionale, par exemple pour la gestion et la protection des ressources en eaux.

Il intègre de nombreux schémas sectoriels, qui perdent ainsi leur autonomie, avec l'objectif affiché de mieux coordonner les politiques publiques régionales d'aménagement du territoire :

- le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT),
- le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI),
- le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et ses volets annexes,
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Il est prescriptif. Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements devront être compatibles avec le SRADDET, comme avec le SRDEII. Tous les documents régionaux ou infrarégionaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-énergie territoriaux, chartes des parcs naturels régionaux ...) devront prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec ses règles générales. La loi encadre ainsi une forme de pouvoir réglementaire des régions tout en cherchant à ne pas enfreindre l'interdiction constitutionnelle d'une tutelle d'une collectivité sur une autre.

Chaque région doit l'adopter avant le 28 juillet 2019 avec une construction en 5 temps :

- Adoption par la Conférence Territoriale de l'Action Publique des modalités d'élaboration du SRADDET.
- Elaboration du projet en associant le Préfet de Région, les Conseils Départementaux, les EPCI quel que soit leur statut, les collectivités territoriales à statut particulier, les pôles d'équilibre territorial et rural, les comités de massif,

LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

les autorités qui ont élaboré un plan de déplacements urbains, le Comité Régional en charge de la biodiversité, un Comité Technique en matière de collecte et de traitement de déchets. Peuvent être associés mais sans obligation, le CESER, les Chambres Consulaires. Le Conseil Régional peut aussi consulter le Conseil Régional des régions limitrophes.

- Concertation publique initiée par le Conseil Régional.
- Le projet de schéma est arrêté par le Conseil Régional. Il est soumis pour avis aux personnes et organismes associés, au CESER, à l'autorité environnementale, à la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Ce projet est soumis à enquête publique.

Le SRADDET est adopté par délibération du Conseil Régional. Il est approuvé par arrêté du Préfet de Région.

Sur notre région, le Conseil Régional a engagé la démarche de construction de ce schéma. Différentes réunions territoriales et une consultation du CESER ont été organisées. Le Comité Régional CGT a adressé au CESER une contribution écrite et a participé aux travaux des Commissions en charge de répondre à la saisine du Président de Région. (cf lettre du groupe CGT au CESER n° 89 en ligne sur le site internet du Comité Régional). Il s'est appuyé, notamment, sur le travail mené avec l'UIT Pays de la Loire autour des enjeux de transport en Pays de la Loire.

Pour le Comité Régional CGT, le SRADDET doit créer les conditions d'un aménagement équilibré pour permettre un développement humain durable du territoire et lutter contre les inégalités. Il doit répondre aux besoins réels des populations et pas seulement de l'économie.

Il doit permettre une proximité réelle et une accessibilité aux services publics, aux lieux d'activité pour tous et partout, pas seulement pour et avec les territoires

les plus peuplés ou les plus développés économiquement. A l'heure où les phénomènes en cours de métropolisation et de mise en concurrence s'accroissent, comment ce schéma peut-il aller à contre-courant pour assurer l'égalité réelle entre territoires et entre populations ?

Comment la construction de ce schéma peut-elle passer du dire au faire en associant réellement les populations ? En créant du dialogue dans les territoires ?

Comment notre organisation s'empare-t-elle de ces questions ? Ce ne peut pas être la seule affaire des mandatés au CESER et du Comité Régional, mais cela doit bien être celle de toute la CGT.

Comment pouvons-nous informer, faire émerger les besoins, construire des propositions revendicatives, construire des projets, proposer des initiatives et des actions... en lien aussi avec ce qui est déjà engagé ou s'engage sur les transports, la santé, les services publics... en travaillant avec les syndicats, dans les UL et les UD, avec les professions, nos mandaté-e-s ?

Le Bureau Régional a décidé, dans un premier temps, d'avoir des temps de présentation des enjeux du SRADDET devant les Commissions Exécutives des Unions Départementales d'ici la fin 2017. Ces rencontres devront permettre de valider un plan de travail articulant journées d'études, contributions CGT, initiatives vers les salarié-e-s, débats publics **pour l'élaboration d'un SRADDET CGT.**

Francine DESNOS



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONFÉDÉRAL

VENTE STX À FINCANTIERI

Le sort des salariés, grand absent des stratégies politiques du Gouvernement

Le 27 juillet 2017, l'Etat français décidait d'utiliser son droit de préemption concernant la vente de STX France, empêchant ainsi FINCANTIERI d'être majoritaire. Derrière ces manœuvres actionnariales, la CGT pressentait une stratégie politique visant à faire plier l'Italie pour qu'elle accepte son projet de constitution d'un Pôle Naval de Défense Européen.

Les déclarations de ce jour du Président MACRON confirment malheureusement nos craintes.

Cette vente de STX à FINCANTIERI intervient le même jour que la vente d'ALSTOM à SIEMENS. Rappelons que ce sont les femmes et les hommes qui ont conçu et fabriqué leurs produits, qui ont rendu aujourd'hui ces entreprises leader dans leur activité. Le choix du Gouvernement de poursuivre la désindustrialisation du pays est en opposition avec la lutte contre le chômage affichée, mais en cohérence avec la volonté patronale et gouvernementale d'augmenter la précarité, notamment avec les contrats atypiques contenus dans les ordonnances « Macron ». Il est bon, également, de rappeler que ces entreprises ne sont ni en difficultés économiques, ni financières. FINCANTIERI devient donc majoritaire du chantier de Saint-Nazaire (malgré les belles déclarations du Gouvernement sur cette entreprise stratégique pour l'Etat) et le pôle européen prend forme.

Avec cette alliance italienne, l'Etat français, non-seulement brade le savoir-faire et les statuts des salariés, mais organise aussi la mise en concurrence de Naval Group (ex DCNS) et du chantier de Saint-Nazaire, tout cela à des fins politiques européistes, sans aucune préoccupation pour le développement d'une filière navale française, civile et militaire, pourtant possible.

Nous savons que la France a besoin de capacités industrielles pour la construction de navires de fort tonnage pour la Marine Nationale. Les besoins en navires civils sont également importants et, pour grand nombre, construits actuellement à l'étranger.

Des solutions françaises existent en investissant dans l'outil industriel, notamment dans le port de Brest qui pourrait accueillir la construction de navires militaires de fort tonnage au lieu de détourner, comme

c'est prévisible, la vocation civile du chantier de Saint-Nazaire. Avec un carnet de commandes plein pour les 10 ans à venir, celui-ci pourrait encore accroître sa charge de travail en misant sur une diversification tant attendue et cela sans concurrencer Naval Group sur le terrain militaire.

Ce n'est pas d'un pseudo-Airbus de la navale dont a besoin notre pays, mais bien d'une véritable stratégie industrielle nationale qui réponde aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du 21ème siècle. Une stratégie partant de la réponse aux besoins nombreux de construction de nouveaux navires jusqu'à leur démantèlement, en passant par la réparation.

Nos outils industriels et les savoir-faire des salariés sont en capacité de répondre à ces attentes ; ils ne demandent qu'à être développés. Notre industrie et les salariés qui la composent ne peuvent être sacrifiés sur l'autel des appétits capitalistes et des manœuvres politiciennes. L'industrie navale française, civile et militaire, doit se développer et s'accompagner d'un socle minimum fort (et non minimal) de droits, de statuts, de salaires et de conditions de travail. Ce socle doit garantir aux salariés, à leurs représentants, des droits pour contrebalancer le poids des actionnaires publics ou privés dans les décisions stratégiques, industrielles et sociales de l'entreprise.

Dès maintenant, au vu du plan de charge de Saint-Nazaire, il est grand temps d'embaucher durablement et massivement afin de maintenir le savoir-faire. Avec le carnet de commandes qui est le sien, les actionnaires ne prennent aucun risque en embauchant rapidement en CDI. C'est le bon moment, toutes les conditions sont réunies économiquement et financièrement. Les besoins sont immenses. Il est aussi temps de mettre un arrêt au dumping social pour réduire la précarité et le chômage dans la région. C'est près d'un millier d'ouvrier(e)s, de technicien(ne)s et d'ingénieurs que les chantiers doivent embaucher. Concernant la construction de la navale militaire, c'est l'heure pour Naval Group d'investir sur les infrastructures de ses chantiers afin de les doter d'outils industriels permettant de construire des navires de fort tonnage pour répondre aux besoins de la Marine Nationale. Face à ces opérations capitalistiques, la CGT sera au côté des salariés de la navale pour le développement de leur emploi et de leur industrie. Elle continuera également à construire des solidarités avec les salariés italiens de la filière navale dans un intérêt mutuel.

UD CGT VENDÉE



Lutte gagnante chez COUGNAUD Yves à Moulleron le Captif. Fabricant de modulaires (Métallurgie)

C'est une lutte de longue haleine qui s'est enfin achevée le 1er juillet 2017 par l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Poitiers en faveur des dossiers portés par la CGT.

Le litige remonte à 2014 et portait sur le non respect du repos compensateur pour les salariés dépassant les 220 heures supplémentaires. Ce droit n'avait jamais été appliqué jusqu'en 2013 avant d'interpeller la DIRECCTE.

Douze salariés accompagnés par la CGT ont décidé de faire valoir ce droit pour les années antérieures à 2013, devant les Prud'hommes, puis la Cour d'Appel de Poitiers.

COUGNAUD a été condamné à verser, entre autres, des dommages et intérêts à chacun des douze salariés pour les années 2010, 2011, 2012.

Depuis cette décision, 25 autres salariés ont fait valoir leur droit et surtout, cette année, l'entreprise a proposé un accord pour régulariser tous les salariés concernés pendant les années 2010, 2011, 2012. Ce sont plus de 400 salariés qui ont été régularisés, une régularisation financière bienvenue en ces temps de réduction continue du pouvoir d'achat des travailleurs.

Photos : Salarié-e-s en grève les 7 et 8 avril 2017. 65 % des effectifs

LA MALTRAITANCE EN ANJOU



Par une succession de décisions, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire attaque ses personnels de la Protection de l'Enfance et, à travers eux, malgré tout ce qu'il peut dire, ce sont les personnes accompagnées qui sont malmenées, déconsidérées, qui ne sont pas respectées :

- suppression de l'équipe de prévention, gens du voyage – déjà recours à appel à projet,
- modification de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers – autre appel à projet,
- modification de l'accompagnement des familles migrantes – autre appel à projet,
- réorganisation des services de l'Aide Sociale à l'Enfance...,
- baisses budgétaires conséquentes pour de nombreux services associatifs et publics.

Cette liste n'est pas exhaustive... Cette première vague a entraîné une diminution conséquente des moyens ; elle a dénaturé les conditions de travail ; elle a précarisé les services ; elle a entraîné des suppressions de postes, amené de la déqualification.

Deuxième vague, appels à projets décidés sur l'ensemble des places d'hébergements. Lorsque les arrêtés préfectoraux tombent, c'est le raz de marée. Des associations entières disparaissent, des services sont tout bonnement supprimés, de nouvelles baisses budgétaires sont confirmées, des prestataires extérieurs d'obédience catholique et n'appliquant pas la convention collective 66 sont retenus... Le recours aux appels à projets pour l'ensemble des places d'hébergement entraîne une désorganisation sans précédent et certainement pas anticipée.

Depuis deux ans, plusieurs manifestations, interpellations du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, de la Préfecture de Maine-et-Loire puis des Ministères du Travail et des Solidarités et de la Santé, des mercredis noirs, une manifestation nationale avec plus de 2000 personnes, une marche sur Paris... l'ensemble du secteur privé et public de la Protection de l'Enfance est mobilisé. Cette situation départementale n'est hélas pas isolée et pourrait faire des adeptes.

À ce jour, le département ne veut rien entendre de nos revendications ; grâce à un service de communication bien rodé, il achète sa position (encart publicitaire). Les Ministères n'ont pas daigné répondre, encore moins nous recevoir.

L'action en référé de l'association ARPEJE 49 n'a pas été retenue. Mais cette décision ne portait que sur le caractère d'urgence et, par conséquent, suspensif de la procédure. Il n'a en rien statué sur le fond et la procédure se

poursuit. Il est nécessaire de continuer à faire pression sur le Conseil Départemental afin que les associations maintiennent leurs activités tant que la procédure n'est pas allée à son terme.

Car la situation actuelle démontre bien l'impact désastreux des appels à projets.

Lors d'une commission de travail, au début de l'été, réunissant les associations retenues et non retenues suite aux appels à projets, un bilan des besoins en personnels a été fait par chaque association. Clairement, le compte n'y est pas.

Le total des besoins plafonnerait autour de 240 postes (ETP) alors que nous estimons, aujourd'hui, que 400 à 450 salariés vont perdre leur emploi actuel, tout en sachant que sur les 240 postes, aucune obligation de reprise des salariés en poste actuellement n'est posée. De plus, les postes nécessaires dans certaines associations retenues risquent d'être prioritairement pourvus dans le cadre d'un reclassement interne. Dans ce contexte, les salariés sont soumis à pression, il leur est dit qu'ils n'ont pas le choix ou c'est le licenciement pour faute, clause de mobilité oblige. D'autres salariés sont poussés à partir dans le cadre de rupture conventionnelle. Les postes qui vont s'ouvrir ne seront pas sur la même base de qualification que les postes supprimés, les contrats de travail n'offriront pas les mêmes garanties, notamment par l'absence de la convention collective 66.

La durée que s'accorde le département pour gérer les changements est calculée. Il s'agit de diminuer le nombre de salariés par le biais des départs à la retraite, par des ruptures conventionnelles... surtout pas de licenciement, cela ferait mauvaise presse.

Malgré cela, les salariés du secteur social public et privé sont toujours déterminés à dénoncer cette politique de gestion désastreuse,

Les salariés sont précarisés, malmenés, maltraités et l'accompagnement baisse et baissera encore plus en qualité. Aujourd'hui, c'est la responsabilité du département qui à questionner.

Un nouvel appel à la grève et à la mobilisation pour l'ensemble du secteur public et privé de la Protection de l'Enfance avec manifestation nationale à Angers le 21 septembre 2017 à 13h, pour le retrait des appels à projets, pour l'arrêt du délitement des missions de la Protection de l'Enfance.

Pascale GUINIEC



CONVENTION TER PAYS DE LA LOIRE

Le 23 juin dernier, le Comité Régional et le secteur fédéral Cheminots Pays de la Loire ont appelé à une action devant le Conseil Régional pendant la session de l'exécutif régional dans le cadre de la re-négociation de la convention TER.

200 cheminots et usagers se sont rassemblés pendant qu'une délégation était reçue par Bruno RETAILLEAU, Président du Conseil Régional et Roch BRANCOUR, Président de la Commission Transport.

Vous trouverez, ci-dessous, l'intervention du Comité Régional au rassemblement, le compte-rendu de la rencontre avec le Conseil Régional, le communiqué de presse envoyé à l'issue de cette journée.

Intervention de Xavier DUPEYROUX pour le Comité Régional



Bonjour à toutes et à tous.

L'action d'aujourd'hui nous réunit pour un véritable service public TER dans le cadre des négociations de la convention 2017. Cette action s'inscrit parfaitement, pour le Comité Régional CGT, à la semaine d'initiatives et de déploiement de notre Confédération pour aller à la rencontre des salariés sur leurs lieux de travail et de vie afin de débattre avec eux des enjeux posés par les projets de réformes libérales de la nouvelle majorité présidentielle. Ces actions ont pour objectifs de mettre en débat d'autres propositions, d'amplifier la mobilisation des salariés, retraités et privés d'emploi. Tout l'été, la CGT sera mobilisée avec les saisonniers, sur les festivals, sur le Tour de France, sur leurs lieux de travail. Le tract « code et droit du travail : imposons nos exigences de progrès social » doit être diffusé partout et servir de support aux débats dans le monde du travail.

Sans prendre en compte le trouble démocratique qui s'est traduit par un taux record d'abstention de 56 % au second tour des législatives et une expression de 2 millions de votes nuls et blancs, la nouvelle majorité a dévoilé son programme de réformes à court et moyen termes. Les enjeux sont multiples : réforme du Code du Travail avec une Loi Travail 2, fusions des instances représentatives des salariés, formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage, retraites, suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage et hausse de la CSG pour tous, projet de loi sur la sécurité intérieure qui inscrirait dans le droit commun les mesures restrictives de liberté permises par l'état d'urgence. Autant de réformes qui s'inscrivent dans la logique des majorités précédentes de casses sociales et politiques d'austérité. Non Monsieur MACRON ! Non Messieurs et Mesdames les Parlementaires et élu-e-s locaux ! Abaisser les droits des salariés, les précariser ou les flexi-

biliser ne favorise pas la reprise de l'économie et ne crée pas d'emplois de qualité. Ce sont de vieilles recettes libérales qui conduisent dans l'impasse sociale et répondent aux seules exigences du patronat et de la finance. Ce sont de vieilles recettes qui conduisent à la propagation des idées d'extrême droite et un FN qualifié au second tour de l'élection présidentielle. Le front républicain ne peut être appelé à la rescousse à tous les rendez-vous électoraux. Dans toute son histoire, la CGT a toujours combattu l'extrême droite et le fascisme. Elle le fait au quotidien dans son combat pour le progrès social. Les idées d'extrême droite se nourrissent et se développent sur la désespérance sociale, sur les besoins sociaux non satisfaits, la démocratie bafouée et la promotion de politiques d'austérité en France comme en Europe. La responsabilité des élus politiques est engagée. Ils devraient s'interroger sur leurs actions politiques au lieu d'accabler les seuls citoyens.

Cette majorité présidentielle a annoncé la poursuite des politiques d'austérité synonymes de casse des services publics, pourtant éléments centraux de la cohésion sociale et d'un aménagement équilibré de notre pays. Tous les services sont attaqués : bureaux de postes, finances publiques, écoles, fonction publique territoriale, santé, gares... Alors que les services publics sont créateurs de richesse pour la collectivité et jouent un rôle d'amortisseur social face aux crises financières. Ils sont des éléments incontournables pour l'attractivité de nos territoires et le développement de l'industrie et inversement.

C'est dans ce contexte que nous sommes mobilisés aujourd'hui. Dans ses propositions économiques et sociales d'urgence remises par notre Confédération au Gouvernement, la question des transports publics et du fret figurent comme un élément incontournable d'égalité territoriale.



Depuis la genèse de la régionalisation, les syndicats CGT de cheminots ont pour ce projet une attitude constructive, exigeante et revendicative au travers de multiples initiatives auprès de toutes les composantes du corps social. Cette démarche a pour objet d'apporter des garanties et des avancées en termes de qualité de service TER.

Si nous regardons le chemin parcouru, l'expérimentation de la régionalisation des TER en 1997, les conventions 2002-2007 et 2008-2014 ont permis une augmentation continue du trafic TER. La fréquentation annuelle est passée de 6,7 millions de voyages en 1997 à plus de 16 millions aujourd'hui.

Pourtant, un coup est porté au Service Public lors de la signature de l'avenant à la convention 2014-2015. Celui-ci acte, entre autres, la fin de l'accompagnement systématique des trains par un contrôleur. Le coût économique de cette décision est lourd de conséquences. La hausse de la fraude et les actes d'incivilité contribuent à une chute de fréquentation. Pour exemple, la première ligne dépourvue de contrôleurs, Le Mans/Nogent-le-Rotrou a perdu 13,6 % de voyages entre 2012 et 2015.

Malheureusement, le Service Public SNCF a indéniablement perdu une part de son efficacité sous l'impulsion libérale des institutions en France et en Europe, mais également suite à la réorganisation de la SNCF en gestion « cloisonnée » imposée par le Président PEPY malgré la résistance des cheminots. Les baisses d'emplois et cette organisation empêchent les cheminots de travailler ensemble et interdisent la mutualisation des moyens entre les activités. Néanmoins, l'engagement quotidien des cheminots, leur professionnalisme et leur attachement aux valeurs du Service Public ont, malgré tout, permis jusqu'ici de préserver une relative efficacité de la production ferroviaire.

Les baisses des moyens (abandon de la taxe professionnelle, baisse des dotations de l'État...) ne sont pas une fatalité mais résultent de choix politiques décidés par les gouvernements successifs.

Ce renouvellement de la Convention TER se négocie sous des auspices nettement moins favorables qu'en 2007. Pour ne rien arranger, l'attitude ostensiblement mercantile des dirigeants de la SNCF complique inévitablement les relations entre les élus régionaux et l'entreprise publique.

Dans ce contexte, le Conseil Régional exige des économies de la part de la SNCF sur le montant de la future convention, ce que la CGT ne partage pas, car ces économies se feront sur

l'emploi cheminot et le niveau de service rendu aux usagers :

- Substitutions routières sur certaines lignes moins fréquentées telle que la ligne Saumur/La Roche-sur-Yon via Thouars (Poitou Charentes).
- Suppression des personnels dans les gares, tant à la vente qu'à l'accueil.
- La généralisation de l'Équipement Agent Seul (EAS), autrement dit des trains sans contrôleurs.

Pourtant, d'autres solutions et d'autres pistes d'économies sont possibles. Évoluer vers une production plus intégrée permettrait aux cheminots de travailler ensemble et de mutualiser les moyens humains et matériels entre activités.

C'est en tant que force de proposition que nos syndicats CGT Cheminots ont rédigé un cahier des charges pour un véritable service public TER. Ainsi, armés, ce sont maintenant plus de 6 mois de déploiements qui ont été nécessaires pour aller au contact des usagers et des élus locaux pour faire émerger un véritable débat démocratique sur les besoins de transport ferroviaire de la population.

Tous les Comités de Lignes ont fait l'objet d'une présence militante de nos camarades, 4 réunions publiques ont été organisées sur la région réunissant des centaines d'usagers et des élus locaux et plus de vingt opérations gares TER ouvertes nous ont permis d'aller au contact des usagers. Nous avons ainsi pu recueillir près de 4900 signatures sur la pétition pour un véritable service public ferroviaire en Pays de la Loire. Aujourd'hui, c'est en direction de la Direction Régionale Mobilités et du Conseil Régional que nous allons porter une autre vision du service public ferroviaire et réclamer une ouverture d'un véritable débat démocratique.

Car la renégociation de la convention TER pose la question de la réponse aux besoins des populations. Elle devait être négociée et signée avant le 1er juillet prochain. Il faut bien le dire, nous faisons face à une négociation particulièrement fermée car, à ce jour, très peu d'éléments concrets nous sont parvenus. Et ni les instances de l'entreprise, ni celles du Conseil Régional ne sont consultées à ce jour. Le Conseil Économique Social et Environnemental Régional, le CESER, n'a toujours pas été saisi pour donner un avis sur cette nouvelle convention alors qu'il doit se prononcer sur toutes les politiques publiques du Conseil Régional. Notre camarade Cheminot, Président de la Commission Transport a interpellé le Président du CESER pour que celui-ci

soit consulté sur l'engagement financier de la convention TER alors que le Conseil Régional souhaiterait réalisé 20 millions d'euros d'économie par an pendant la durée de la convention ! Roch BRANCOUR, le Président de la Commission Transport, Mobilité et Infrastructure du Conseil Régional a annoncé lors de la présentation du budget supplémentaire vouloir signer un avenant à la convention actuelle pour donner du temps à la négociation autour des questions de financements, de qualité de services et d'ouverture à la concurrence. Ces différentes informations confirment nos craintes : l'attente par le Conseil Régional d'une loi sur la libéralisation du transport ferroviaire de voyageurs et par la Direction SNCF de l'installation de sa filiale Kéolis sur certaines lignes.

Pour la CGT, il est urgent d'avoir une nouvelle convention pour un service public TER. Grâce à nos mobilisations, une délégation composée de la CGT et d'associations d'usagers et de consommateurs, est reçue actuellement par le Conseil Régional. Notre organisation syndicale va revenir sur ces enjeux suivants :

- Assurer le développement du ferroviaire avec des horaires et dessertes adaptés aux besoins des populations et le développement de relations ferroviaires interrégionales.
- Développer le schéma de transport multimodal.
- Maintenir un vrai réseau de distribution.
- Assurer la circulation des trains avec un haut niveau de sécurité pour les usagers et les cheminots.
- Mieux exploiter le réseau, la maintenance du matériel et du réseau.
- Enfin, proposer de nouvelles sources de financements.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires qui doit être adopté d'ici fin juillet 2019, a fait l'objet d'un avis du CESER. Celui-ci a identifié 12 défis pour le développement des Pays de la Loire dont l'accompagnement du dynamisme démographique, l'organisation des déplacements des populations et des marchandises, un maillage et un équilibre territorial. Les propositions CGT dans le cadre de la convention TER apportent des réponses à ces enjeux. Le Comité Régional CGT les fait aussi connaître dans ce cadre.

On le voit, la défense et la conquête de services publics est l'affaire de tous, professionnels et interprofessionnels et s'inscrit dans notre objectif de développement humain durable et de transformation de la société. Les conquêtes sociales ont toujours été gagnées dans la rue,

par la mobilisation et le rapport de forces pour peser sur les choix politiques. Les jours et les semaines à venir devront voir les salariés utiliser leur pouvoir d'intervention par un mouvement social de grande ampleur pour des jours heureux. La période estivale verra une CGT à l'offensive mais souhaite aussi à tous les salariés de profiter aussi pleinement d'un conquis chèrement acquis, nos congés payés !

Merci.

Compte-rendu de la rencontre avec le Conseil Régional

La délégation était composée de cheminots, du Comité Régional et d'usagers.

Après un rappel de la situation par Aurélien HAMON, secrétaire du secteur fédéral Cheminots Pays de la Loire (largement présentée dans l'intervention de Xavier), le cahier des charges CGT « TER Convention 2017 : objectif Service Public » et 5 000 pétitions « TER Pays de la Loire : qualité Service Public » ont été remis à Bruno RETAILLEAU.

Rappelant les 4 débats publics organisés par la CGT, plusieurs questions ont été posées au Conseil Régional : sur les réponses à apporter aux besoins de transport ferroviaire, sur la durée et le contenu de l'avenant à l'actuelle convention et sur la future convention tant d'un point de vue budgétaire que sur l'offre ferroviaire, sur le positionnement du Conseil Régional par rapport aux possibilités d'ouverture à la concurrence prévues dans le cadre de règlement européen en rappelant que grâce à la mobilisation des cheminots, les États membres conservent le choix d'organiser leur système ferroviaire.

La délégation a souligné la grande opacité des négociations en cours depuis près d'un an entre le Conseil Régional et la SNCF, élément souligné par les usagers.

Les réponses du Conseil Régional qui rencontrait dans l'après-midi Guillaume PEPY pour la signature du protocole de cadrage pour les négociations de la nouvelle convention :

- Un exécutif qui affiche une ambition ferroviaire avec la volonté d'augmenter la part modale du ferroviaire dans les déplacements des voyageurs.
- Renégociation contrat de plan pour la ligne Nantes/Bordeaux, Clisson/Cholet et le contournement de Donges.



- Besoin de nouvelles voies dans les 20 prochaines années et des infrastructures en bon état.
- Amélioration de la qualité de services et mise en place d'un nouvel indicateur pour mesurer celle ressentie par les usagers.
- Attention à ce que les régions ne soient pas les « vaches » à lait » de la SNCF. Faire la vérité des coûts
- Clause dans la convention pour une expérimentation d'ouverture à la concurrence.
- La future convention devrait prendre effet à compter du 1er janvier 2018 jusqu'à fin 2023.
- Le CESER sera sollicité pour donner un avis.

Nous avons demandé à être informés et consultés régulièrement de l'avancée des négociations.

Nous avons demandé l'organisation d'un débat public contradictoire sur la convention dans les prochains mois dans l'hémicycle du Conseil Régional.

A noter que fin juillet, Bruno RETAILLEAU a adressé un courrier au secteur fédéral Cheminots reprenant les éléments apportés lors de la rencontre du 23 juin. Il annonce qu'il organisera, dans le cadre de l'étude sur la mobilité ligérienne que la région souhaite lancer, en coordination avec le CESER, une réunion en septembre sur le thème suivant : « quelles ambitions pour les transports en Pays de la Loire ? » dans le cadre du Comité Régional des partenaires du transport public.

Nous sommes loin d'un débat public pour lequel la CGT va réitérer sa demande.

Arrêt total de la circulation du TER sur la virgule de Sablé : confirmation des risques induits par les multiplications des partenariats publics/privés ?



SECTEUR FÉDÉRAL
CHEMINOTS



PAYS-DE-LA-LOIRE

**COMMUNIQUE
DE PRESSE**

VIRGULE DE SABLE :

ARRET TOTAL DES CIRCULATIONS TER

Trois mois, presque jours pour jours après sa mise en service le 02 juillet 2017, la virgule de Sablé qui relie Sablé à la LGV Bretagne – Pays de la Loire, est interdite aux matériels TER 200 KM/H pour des raisons de sécurité.

En effet le 17 septembre dernier, un TER 200KM/H reliant Rennes à Nantes, a disparu « des radars » pendant 8 secondes (désuntage) et seule la vigilance de l'agent circulation de Rennes a permis de constater cette grave anomalie.

Dès constatation de ce dysfonctionnement, OPERE - filiale d'EIFFAGE – constructeur, propriétaire et exploitant de la voie, a été contraint de lancer des investigations avec l'aide de SNCF (ingénierie, équipement) pour en déterminer la ou les causes.

Pourtant, 12 jours après cet incident, les deux entreprises ne parviennent toujours pas à en identifier la ou les origines, entraînant l'interdiction totale de la circulation des matériels TER 200KM/H sur cette portion de voie.

Pour la CGT, si cette mesure va dans le sens de la sécurité, elle a néanmoins des conséquences importantes pour les usagers empruntant cette ligne.

En effet, seuls ces TER 200KM/H (série 21700) et les TGV sont autorisés à circuler sur la virgule. L'impossibilité de substituer ce matériel par un autre (y compris par des TGV pour insuffisance de rames et de conducteurs) engendre un passage par la gare du Mans et augmente d'une heure le temps de parcours.

Même si pour l'heure les causes de ce dysfonctionnement sont indéterminées, la CGT remarque néanmoins que depuis l'industrialisation du recours à la sous-traitance et aux PPP (Partenariats Public Privé), d'importants dysfonctionnements sont à constater sur des lignes dont la réalisation a été entièrement confiée au privé. Les exemples de Vanves cet été (incident gare Montparnasse), de Saint-Gilles/Pornic fin 2016 ou de Nantes/Châteaubriant en février 2014 en sont l'illustration.

La CGT note également, que si SNCF réalise de moins en moins ce type de travaux au prétexte de coûts prétendument trop élevés, il est à contrario systématiquement fait appel au savoir-faire et aux compétences des cheminots de SNCF pour la résolution des dysfonctionnements leur faisant suite. Pour la CGT, il est donc urgent et indispensable d'en tirer les conclusions qui s'imposent, en réinternalisant ces charges de travail au sein de l'entreprise publique historique.

Pour sa part, la CGT restera très vigilante sur les suites de l'enquête toujours en cours et veillera à ce que la sécurité des usagers et des cheminots soit l'absolue priorité. Mais elle sera également particulièrement attentive à ce que les conditions de transport des usagers et de travail des cheminots ne soient pas les variables d'ajustement d'une situation pour laquelle ils ne sont en rien responsables.

Nantes, le 29 septembre 2017

27 boulevard de Stalingrad – 44041 Nantes Cedex
Tel 0240293285 – SNCF 371942
Fax 0240291416 –
Email : secteur@cgt-cheminots-paysdelaloire.fr